



## Depot de bilan dans le cadre d'une location gerance

Par **Danidan**, le **15/01/2013** à **11:38**

Bonjour, dans le cadre d'une location gerance s'arrétant aujourd'hui,  
Dans la restauration, nous nous retrouvons sans trésorerie  
Et dans l'impossibilité de régler nos dettes. Une caution a été déposée et récupérable  
Sous 2 mois. A l'actif nous avons beaucoup de matériel.  
Je ne sais pas si nous devons déposer le bilan? N'ayant plus d'argent sur nos comptes en  
banque ou demander la caution pour pouvoir payer nos dettes.

Cdt